

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **Village de Warden**, tenue le 14 janvier 2026, le conseil a adopté le **règlement numéro 2026-178**, intitulé :

« Règlement d'emprunt numéro 2026-178 décrétant un emprunt de 46 420 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt numéros 2020-149 »

Ce règlement autorise la municipalité à emprunter une somme de **46 420 \$**, pour une période de **cinq (5) ans**, afin de pourvoir aux frais relatifs au refinancement du solde non amorti du règlement d'emprunt numéro **2020-149**.

Ce règlement **n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**, conformément à la **Loi sur les dettes et les emprunts municipaux**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement **au bureau municipal**, situé au **172, rue Principale, Warden**, durant les heures normales d'ouverture, **ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.com/warden/>**

Donné à Warden, ce 15 janvier 2026.

Joël McPherson

Directeur général et greffier-trésorier